COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 13 novembre 2014

Date de la convocation : 7 novembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12 Nombre d'exprimés : 15

L'an deux mil quatorze le treize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: M. Padiolleau Jean-Luc, M. Bigot Patrick, M. Adumeau Jean Claude, M. Derogis Philippe, Mme Cambronne-Bobin Isabelle, Mme Cicutti Mireille, M. Galimant Christian, Mme Mauchien Shirley, M. Massue Jean-Emmanuel, Mme Denis Isabelle, Mme Roquin Michelle, M. Ménard Mathieu

Absents:

- Mme Morlec Chantal (pouvoir M. Padiolleau Jean-Luc)
- Mme Bernier Marie (pouvoir M. Derogis Philippe)
- M. Gratteau Cédric (pouvoir Mme Mauchien Shriley)

Secrétaire de séance : Mme Cicutti Mireille

Ordre du jour :

- 1. Location de la salle des fêtes : situations particulières
- 2. Subventions aux associations
- 3. Fermetures de la Mairie les samedis post fêtes de Noël et de l'an
- 4. Création d'emploi d'agents recenseurs
- 5. Questions diverses

1 - Location de la salle des fêtes : situations particulières

Monsieur Derogis Philippe, adjoint au Maire, expose aux conseillers les demandes d'utilisation de locaux communaux de certaines associations hors commune. Il s'agit de :

- l'association « MCCA » : demande d'occuper la salle des fêtes pour l'organisation de leur repas de fin d'année
- les associations ping pong et théâtre de St Ouen : sollicitent l'occupation de la salle des fêtes/Bergerie les mardis et vendredis pour leurs activités le temps de la réfection de leurs locaux à St Ouen les Vignes.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, l'assemblée décide :

- de fixer le tarif de location à 110€ pour l'association MCCA en contrepartie de leur investissement pour les manifestations lors du téléthon,
- de fixer à 15€ par mois l'occupation de la Bergerie par le théâtre de Saint Ouen correspondant aux dépenses d'électricité et à 10€ par mois l'occupation de la salle des fêtes par l'association pingpong de Saint Ouen les Vignes.

Une convention d'utilisation sera rédigée dans ce sens et signée par les parties.

2 - Subventions aux associations

Monsieur Derogis Philippe, adjoint au Maire, présente aux conseillers municipaux les demandes de subventions formulées par les associations montreuilloises :

St Martin : 250€
La Loire : 300€
Sauvegarde du Château : 250€
FC Montreuil : 600€
Comité des fêtes : 500€

Association hors commune:

Prévention routière : 100€

soit un coût global 2 000€

Les conseillers après avoir étudié les différents dossiers approuvent, à l'unanimité les propositions formulées, déclarent que les crédits nécessaires sont insrits à l'article 65748.

Le Maire explique à l'assemblée que l'an prochain le CCAS traitera des demandes d'aides financières sollicitées par les établissements scolaires dans le cadre de projets pédagogiques et en faveur des familles résidant sur la commune.

3 - Fermeture de la Mairie les samedis 27 décembre et 2 janvier

Afin de permettre aux agents administratifs de prendre leurs congés d'hiver, le Maire propose à l'assemblée que la Mairie soit fermée les samedis 27 décembre 2014 et 3 janvier 2015, précise que l'information sera affichée suffisamment tôt pour que la population puisse prendre ses dispositions.

Par ailleurs la Mairie sera ouverte aux heures habituelles le mercredi 31 décembre afin d'assurer les inscriptions sur les listes électorales.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette proposition.

4 - Création d'emploi d'agents recenseurs

Le Maire expose au conseil municipal que conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2015 les opérations de recensement de la population.

Qu'à ce titre il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête, de créer 2 emplois d'agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide

- de désigner Mme Morlec Chantal, Adjointe, comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ;
- Mme Marceteau Christel, Secrétaire de Mairie, en tant que soutien administratif
- De créer, en application de l'article 3 (1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, 2 emplois d'agents recenseurs non tiitulaires à raison d'une durée hebdomadaire de 28/35ème et 17/35ème, pour la période comprise entre le 15 janvier et le 15 février 2015
- de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base de l'indice majoré 316 échelle 3 (soit 1 463,17€ mensuels bruts). Les charges sociales sont celles applicables aux agents non titulaires.
 Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget.

5 - Questions diverses

Chemin de la Guêtrie :

La Mairie est propriétaire d'une parcelle située chemin de la Guêtrie, destinée à la vente afin de favoriser l'urbanisation en centre bourg, le bornage sera effectué par M. Bocquelet, géomètre, le 23 décembre prochain.

2 chemins bordent cette parcelle : l'un permet l'accès aux propriétés de M. Mme Mialdéa, M. Mme Brunelli et la parcelle de la collectivité, l'autre dessert la propriété de M. Gaubert et Mme Dufour. Il leur sera proposé de l'acquérir.

Polycommerces:

M. Padiolleau a présenté le projet à la CCVA. L'investissement financier prévu par la CCVA s'élève à 150 000€ répercutés en loyers pour les futurs commerçants. Néanmoins la commune reste propriétaire des murs du bâtiment, la communauté de communes en assumera l'entretien tant qu'elle sera titulaire de la compétence.

Aménagement du centre bourg :

M. Pellet du Bureau d'Etudes et Infrastructures, est compétent pour la maîtrise d'oeuvre d'aménagement de bourg, M. Padiolleau propose donc qu'on fasse appel à ses services pour ces travaux. Des dossiers de demandes de subvention seront complétés et retournés à la Région et au SIEIL (dans le cadre des enfouissement de réseaux qui seront réalisés par la même occasion).

Affichage public:

Mme Cicutti propose que l'affichage officiel soit disposé coté verso des vitrines et l'information culturelle et associative soit affichée au recto afin de favoriser l'impact de la communication mise en œuvre par les associations et dynamiser leurs manifestations en terme de publicité . Les anciens panneaux d'affichage seront conservés pour éventuellement servir quand le commerce sera ouvert.

Service enfance/jeunesse

Patrick Bigot informe les élus d'un disfonctionnement intervenu lors d'un mercredi après midi : les portes de l'école sont restées grand ouvertes tout le mercredi et la nuit. Bull de Mômes utilisateur des locaux a été interpellé. Une rencontre sera programmée.

La CCVA a organisé sur la commune un spectacle pour enfants sans prendre contact avec la Mairie alors que l'agent technique a dû intervenir jusqu'à 19h. A l'avenir il faudra veiller à améliorer la communication entre les deux entités territoriales.

La MJC reprend ses activités le mercredi après midi et le samedi. M. Derogis les rencontre la semaine prochaine.

Bâtiments :

M. Massue pourra prêter une caméra infra rouge pour un diagnostic thermique de la salle des fêtes mais il préconise d'attendre que la météo soit plus hivernale pour mieux déterminer les ponts thermiques.

Le nouveau bâtiment des vestiaires de foot présente des fissures sur les 4 côtés, l'entreprise Berneux est venue constater les dégâts mais demande à ce que les assurances se chargent de déterminer les prises en charge.

Eclairage public:

certains lieux sur la commune ne sont plus éclairés après les travaux d'extension réalisés par la SPIE. Malgré plusieurs relances téléphoniques de la part de M. Adumeau et M. Padiolleau, l'entreprise ne s'est pas encore manifestée. M. Adumeau informe l'assemblée que la maintenance de l'éclairage public peut être confiée au SIEIL pour un montant annuel de 2 226€.

Voirie:

M. Adumeau signale que le pont qui enjambe la voie ferrée appartient à la Mairie et que des travaux d'entretien devront être envisagés car l'ouvrage est en très mauvais état.

M. Mme Bazerque propriétaires rue du Grand Etang sont régulièrement innondés lors des grosses pluies. Il faudrait prévoir de raccorder leur propriété aux canalisations sur la voie publique. Des devis sont à l'étude.

M. Padiolleau explique aux conseillers qu'il a créé une page facebook pour la collectivité.

Mme Denis présente à l'assemblée une nouvelle association « Mélomania ».

M. le Maire propose de fixer les vœux à la population le 23 janvier à 19h.

Le prochain conseil municipal est fixé au 19 décembre 2014 à 19 heures.

La séance est levée à 21h 15

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 ^{er} Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint
Jean-Claude Adumeau – 3ème Adjoint	Philippe Derogis – 4ème Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Cédric Gratteau	Jean-Emmanuel Massue
Shirley Mauchien	Mathieu Ménard	Michelle Roquin